

**NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE**  
**pour tous les ERP du 2ème groupe (5ème catégorie)**  
**sans locaux à sommeil. (Arrêté du 25/06/1980 modifié – Arrêté du 22/06/1990 modifié)**

Cette notice descriptive de sécurité, constitue une des pièces du dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie de tout projet de construction, d'extension, d'aménagement ou de transformation d'un ERP.

**Afin de permettre une instruction dans les conditions optimales**, les documents ci-après seront remis au service instructeur :

↳ La présente notice **dont toutes les rubriques doivent être renseignées**, les rubriques ne concernant pas le projet devront porter la mention « **SANS OBJET** »

↳ Les autres pièces prévues :

**Un plan de situation, des plans de masse et de façades** des constructions projetées faisant ressortir :

- les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers ;
- la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.

**Des plans de coupe et des plans de niveaux, planchers intermédiaires inclus**, faisant apparaître notamment :

- les largeurs des passages destinés au public, tels que dégagements, escaliers, sorties ;
- les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.

**La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s)**, ainsi que toutes les précisions nécessaires à la compréhension du projet.

N.B : la présente déclaration engage le maître d'ouvrage, toute notice **non datée et signée** ne saurait être examinée. **En cas de notice incomplète, le dossier sera retourné au service instructeur.**

**Nom de l'établissement :** .....

**Maître d'ouvrage (nom ou raison sociale) :** .....

**Adresse de l'établissement :** .....

**Référence P.C., AT ou DP N° :** .....

**Maître d'œuvre :** Nom : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

S'agit-il d'une construction neuve : Oui  Non

Si Non, quel établissement remplace-t-il ? .....

**1.1 - Classement proposé à l'issue des travaux réalisés : (PE2)**

		Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m², déclaratif, places, etc)	Par niveau	Par niveau
<b>RDC</b>					
				<b>Effectif</b>	
				<b>Effectif public et personnel (*)</b>	<b>TOTAL =.....</b>

**(\*) Ne pas prendre en compte l'effectif du personnel dans les ERP de la 5<sup>ème</sup> catégorie, article PE3§2.**

*Effectifs (public) préciser le mode de calcul :* .....

**TYPE (activités principales et annexes) :** .....

**CATEGORIE :** .....

**II – Construction : (PE 5 à PE 12)**

**2.1- Résistance au feu des structures (PE 5)**

Préciser : la hauteur du plancher bas du dernier niveau accessible au public, par rapport au niveau d'accès des sapeurs-pompier : .....mètres

Le degré de résistance au feu des structures et planchers.

Nature de la structure : ..... Stabilité au feu SF..... heure

Nature des planchers : ..... Coupe-feu CF..... heure

**- Isolement par rapport aux tiers (PE 6)  Concerné  Sans objet**

Préciser la nature des établissements voisins, contigus, superposés, en vis à vis (ERP, habitation, installation classée pour l'environnement, ...) .....

Identifier clairement les tiers sur les plans et expliquer la ou les méthodes retenues pour isoler l'établissement vis-à-vis des tiers.

Nature de la paroi : ..... CF.....heure

Nature du plancher : ..... CF.....heure

Distance du tiers : .....mètres

**- Conception et desserte (PE 7)**

Sur les plans, identifier clairement les voies et façades permettant aux services de secours d'intervenir à tous les niveaux.

Nombre de façades accessibles : .....

Dénomination de la voie : Engin  Echelle  largeur : .....mètres, nature de sol : .....

**- Locaux à risques particuliers (PE 9)**

Liste des locaux à risques particuliers : (Parois et planchers CF 1heure - porte CF ½ heure avec ferme-porte)

.....

.....

.....

.....

**- Dégagements (PE 11)**

Fournir le tableau ci-dessous faisant apparaître par niveau et pour l'ensemble du bâtiment l'effectif maximum des personnes, le nombre et la largeur des dégagements exigibles et réalisés.

Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
<b>RDC</b>						
<b>Sous-sol</b>						

**2.2 - Aménagements intérieurs (PE 13)**

	Dans les locaux et les dégagements	Dans les escaliers encloisonnés
Les revêtements muraux seront :	<input type="checkbox"/> M0, <input type="checkbox"/> M1, <input type="checkbox"/> M2 Euro-Classes : .....	<input type="checkbox"/> M0, <input type="checkbox"/> M1 Euro-Classes : .....
Revêtements sol	<input type="checkbox"/> M0, <input type="checkbox"/> M1, <input type="checkbox"/> M2, <input type="checkbox"/> M3, <input type="checkbox"/> M4 Euro-Classes : .....	<input type="checkbox"/> M0, <input type="checkbox"/> M1, <input type="checkbox"/> M2, <input type="checkbox"/> M3 Euro-Classes : .....
Revêtements plafond	<input type="checkbox"/> M0, <input type="checkbox"/> M1 Euro-Classes : .....	<input type="checkbox"/> M0, <input type="checkbox"/> M1 Euro-Classes : .....

**2.3 - Désenfumage (PE 14)**

Préciser les locaux et les dégagements pour lesquels un désenfumage a été prévu et pour chacun d'eux sa nature (mécanique, naturel, ...).

.....

.....

.....

.....

**2.4 - Appareils de cuisson destinés à la restauration (PE 15 à 19)**

Préciser la puissance nominale totale : ..... la nature de l'énergie alimentant les appareils .....

La conception des locaux : cuisine isolée  cuisine ouverte  îlot de cuisson

**2.5 - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire (PE 20 à 23)**

Mode de chauffage : ..... Puissance utile totale : .....

Nature du combustible : ..... Capacité des stockages éventuels : .....

**2.6 - Installations électriques, éclairage (PE 24)**

Préciser l'emplacement des locaux électriques sur les plans (groupe électrogènes, poste de transformation).

Les installations électriques seront conformes aux normes les concernant : OUI  NON

Vérfifiées  Remises en conformité  Neuves

L'établissement sera équipé d'un éclairage de sécurité : OUI  NON

Installation de panneaux photovoltaïques ou éolienne (mesures de sécurité) : OUI  NON

**2.7 - Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (PE 25)**

L'ascenseur et/ou le monte-charge est-il encloisonné ? OUI  NON

